

## COUPES TERRITORIALES REGIONALES BFC QUALIFICATIVES AU TROPHÉES COUPE DE FRANCE 2024-2025

#### **Seniors Masculins et Féminins**

# Règlement

La Ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, organise la phase régionale MASCULINE – FEMININE.

Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase nationale par Ligue Régionale sera défini fin août/début septembre 2024 au prorata du nombre d'équipes engagées pour la Coupe Territoriale Qualificative dans chaque Ligue Régionale.

## Engagement

Libre et gratuit ouvert à toute équipe senior de niveau départemental à NM2 pour les garçons et niveau départemental à NF1pour les filles.

Les équipes de Championnat de France AUTRES intégreront LE TROPHEE COUPE DE FRANCE DES LE 1ER JANVIER 2025

### • Règles de participation

Respect de la règlementation régissant la division dans laquelle l'équipe est engagée en championnat (ex : licences AS pour les inter-équipes, règle des brûlages, règles des équipes réserves...).

Salle : Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. Toutefois, dans le cas où l'équipe tirée en second se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée dans sa salle, si l'équipe la plus faible le souhaite.

La Ligue peut choisir une autre salle que celle du club recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes règlementaires ou de sécurité.

Si la salle de l'équipe recevant est indisponible, la ligue désignera la salle de l'équipe adverse.

La règle de brûlage est la même que pour les championnats régionaux, <u>la liste doit</u> <u>être transmise à la ligue avant la date du 1<sup>er</sup> tour</u>

# <u>LES RENCONTRES SERONT PROGRAMMEES SAMEDI 20H</u> (Dimanche 15h30 pour les matchs impliquant une équipe espoir)

#### POSSIBILITE DE DEROGATION

.

#### Dérogation

La demande doit être faite au plus tard 15 jours avant la rencontre.

La dérogation est gratuite pour une rencontre jouée en semaine du Lundi au Vendredi.

La date de rencontre proposée devra être antérieure à la date prévue au calendrier

#### Arbitrage

Désignations par le CRO.

2 arbitres à aptitude du plus haut niveau des équipes en présence.

Application du barème régional, même si participation d'équipes de niveau championnat de France et /ou de niveau départemental

#### FRAIS ARBITRAGE A PARTAGER ENTRE EQUIPES EN PRESENCE

#### • OTM

Lors de la phase régionale, aucun officiel de table de marque ne sera désigné. Les clubs souhaitant une désignation officielle devront faire une demande à la ligue sachant que les frais occasionnés seront à la charge du club demandeur. La demande d'OTM devra être effectuée au plus tard 15 jours avant la rencontre.

#### • <u>Handicap</u> : voir tableau ci-dessous

Application du handicap lié au niveau de compétition à la date de la rencontre.

#### TROPHÉE COUPE DE FRANCE SENIORS MASCULINS

	NM2 / ESP Pro A	NM3 / Équipes Outre-Mer	PNM (RM1)	AREG (RM2-RM3)	PRM (DM1)	ADEP (DM2-DM3)
NM2 / ESP Pro A	0	7	14	21	28	35
NM3 / Équipes Outre-Mer	-	0	7	14	21	28
PNM (RM1)	-	-	0	7	14	21
AREG (RM2-RM3)	-	-	-	0	7	14
PRM (DM1)	-	-	-	-	0	7
ADEP (DM2-DM3)	-	-	-	-	-	0

#### TROPHÉE COUPE DE FRANCE SENIORS FÉMININES

	NF1	NF2	NF3 / Équipes Outre-Mer	PNF (RF1)	AREG (RF2)	PRF (DF1)	ADEP (DF2-DF3)
NF1	0	7	14	21	28	35	42
NF2	-	0	7	14	21	28	35
NF3 / Équipes Outre-Mer	-	-	0	7	14	21	28
PNF (RF1)	-	-	-	0	7	14	21
AREG (RF2)	-	-	-	-	0	7	14
PRF (DF1)	-	=	-	-	-	0	7
ADEP (DF2-DF3)	-	-	-	-	-	-	0

